

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/332 du 23 JUIN 1979
portant nomination de Monsieur NDOUDI Alphonse,
Attaché des Services de l'Information en qualité
de Directeur de la Distribution des Films à l'Of-
fice National du Cinéma.--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisa-
tion et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur NDOUDI Alphonse, Attaché des Services de l'Information
est nommé Directeur de la Distribution des Films à l'Office National du Ciné-
ma (ONACI).

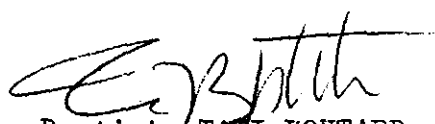
Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.--

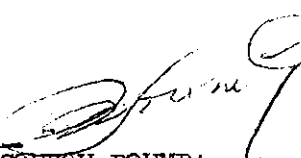
Brazzaville, le 23 JUIN 1979

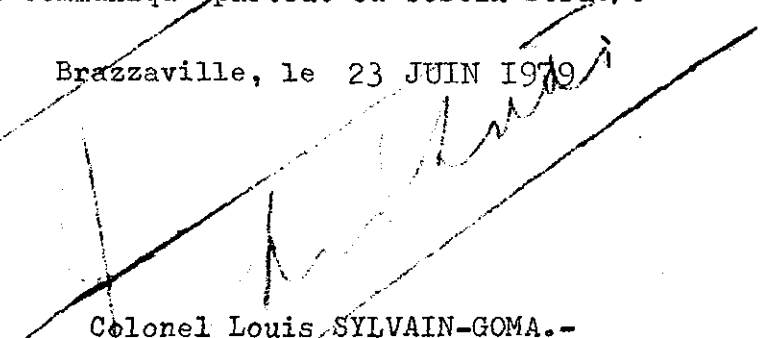
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Culture, des
Arts et des Sports, Chargé de la
Recherche Scientifique

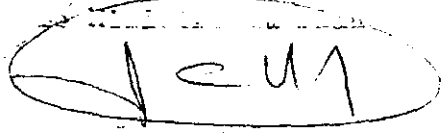

Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.--

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,


Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre des Finances


Henri LOPEZ.--